

Villeneuve d'Ascq, le 13 novembre 2025

## Communiqué

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 DÉCEMBRE 2025**

## MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 4 décembre 2025 à 17 heures, au siège administratif de la Société, sis : Rue Nicolas Appert, 59650 Villeneuve d'Ascq, France.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (ci-après "BALO") n°128 du 24 octobre 2024 et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales le 17 novembre 2025. L'intégralité des projets de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte est exposé dans le Livret des actionnaires, lequel est mis en ligne et téléchargeable sur le site internet de la Société: <a href="https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/">https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/</a>.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, sont en ligne et téléchargeables sur le site internet de la Société: https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront également tenus à la disposition des actionnaires au siège social et/ou administratif à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables, tout actionnaire pourra :

- à compter de la mise à disposition et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité :
- prendre connaissance des documents visés aux articles L. 225-115 et R.225-83 du Code de commerce au siège administratif de la société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'Assemblée Générale fera l'objet dans son intégralité d'une retransmission audiovisuelle en direct sur le site internet de la société (<a href="https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/">https://www.bonduelle.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/</a>).

Son enregistrement sera consultable sur le site de la société, dans les conditions prévues par les dispositions applicables.

Rue Nicolas Appert BP 30173 - 59653 Villeneuve d'Ascq cedex France Tél : +33 (0)3 20 43 60 60 - Fax : +33 (0)3 20 43 60 00